



## RETOUR À LA SEMAINE DES 4 JOURS !

Par le vote au Conseil municipal du 30 juin, la Ville remet en place la semaine des 4 jours, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, en application du Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017\*.

Le décret du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, ouvre la possibilité aux communes d'adapter l'organisation du temps scolaire. La Ville a ainsi formulé sa demande d'autorisation des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire pour revenir à la « semaine des 4 jours », auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, qui en a accepté les conditions d'organisation.

Muriel Scolan, maire de Deuil-La Barre, avait déjà saisi l'Inspecteur Académique, le 23 janvier 2017,

l'informant de l'intention de la Ville de cesser les NAP, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

De leur côté, les Conseils d'École, réunis courant juin, ont majoritairement approuvé cette nouvelle organisation. Il s'agit de revenir au rythme scolaire qui était en place, il y a trois ans, avant la création des Nouvelles Activités Périscolaires. Dès le 4 septembre 2017, la commune sera en capacité de mettre en œuvre « la semaine des 4 jours » et de mobiliser, sans difficulté particulière, ses équipes d'animation, les mercredis matin, comme ce fut le cas avant la réforme des rythmes scolaires.

Compte tenu de l'organisation du temps scolaire proposé et des moyens apportés par la Ville, ce nouveau planning réunit les garanties pédagogiques et répond aux exigences posées par le ministère de l'Éducation Nationale.

Le calendrier hebdomadaire scolaire proposé par la municipalité a ainsi été validé comme suit :

	Matin	Après-midi
LUNDI	8h30/11h30	13h30/16h30
MARDI	8h30/11h30	13h30/16h30
MERCREDI	7h30/19h (possibilité à la demi-journée)	
JEUDI	8h30/11h30	13h30/16h30
VENDREDI	8h30/11h30	13h30/16h30

Cette nouvelle organisation aura pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées : soit quatre jours n'excédant pas les 24 heures hebdomadaires !

Le Mercredi : les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant aux Accueils de loisirs : à la journée complète ou en demi-journée (avec ou sans repas le midi) selon ces horaires :

- ½ journée avec repas de 7h30 à 13h30 ou ½ journée avec repas de 12h à 19h
- ½ journée sans repas de 7h30 à 12h ou ½ journée sans repas de 13h30 à 19h.

*\* Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.*



Club Coup de Pouce Clé

Remise des diplômes Coup de pouce d'or aux 15 enfants de CP des Mortefontaines et d'Henri Hatrel ayant participé cette année au dispositif Coup de pouce : accompagnement aux leçons après la classe (lecture et écriture) soutenu par l'association Lire et écrire pour réussir et des partenaires locaux : les Rotary clubs, le Lyon's Club Soisy Jardin du Lac et Auchan. Bravo aux enfants pour leurs progrès ! Ils ont désigné Pongo Bongo, comme meilleure première lecture de l'année !



Avant septembre  
Faites calculer votre  
**QUOTIENT  
FAMILIAL**



**+** Accueil Multiservices au 01 34 28 65 78 / 65 20 / 65 83